

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie universitaire

03 juillet 2018

Approuvé par la Commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 24 septembre 2018.

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 03 juillet 2018 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
ANTUNES Cécilia (Suppléant : TRÉMOUREUX Clémence)	Excusée, donne procuration à Antoine LE TERTRE
BARBE Valérie	Présente
BIORET Pierre (Suppléante : HAMEL Justine)	Absent
BLAKE Laura (Suppléant : JOUIN Arthur)	Excusée, donne procuration à Antoine LE TERTRE
BOUCHERON Sonia	Présente
BOURHIS Louis-Charles (Suppléante : JOUANNEAU Sarah)	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
CÉDILLE Émile (Suppléant : CHAUVIN Paul)	Présent
DURAND Rémy (Suppléante : RAUD—LEGER Léna)	Absent
EMOND Hervé	Présent
FAUCONNIER Valentin (Suppléante : COUVÉ Marine)	Absent
FILLIOL Julie (Suppléant : BARILLIER Lucas)	Absente
FLEURANT Cyril	Présent
FOUCHET Florian	Excusé, donne procuration à Hervé EMOND
GAY-BOISSON Catherine	Présente
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Excusé, donne procuration à Sabine MALLET
HARZALLAH Mély (Suppléant : BOUT Victor)	Absente
INGREMEAU Françoise	Excusée, donne procuration à Hervé EMOND
LACROIX Florence (Suppléante CHAUVIGNE Céline)	Excusée, donne procuration à Sabine MALLET

LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT Axel (Suppléant : HAINSELIN Lucas)	Absent
LANDES Claudine	Excusée, donne procuration à Philippe LERICHE
LE TERTRE Antoine (Suppléant : Couturier Éric)	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Absent
LIBOUBAN Hélène	Présente
MATHIEU Elisabeth	Présente
MERCIER Félix (Suppléant : WAGNER Rémi)	Absent
MOISY Laurence	Présente
NGUYEN PHUONH Linh (Suppléante : GAUDIN Mathilde)	Excusée, donne procuration à Emile CEDILLE
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	Excusée, donne procuration à Soizic PENGAM
PENGAM Soizic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	Présente
PIERRE Éric	Présent
RULENCE David	Présent
SEILLER Nell (Suppléante : GUICHETEAU Marie-Laure)	Absente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Présent

♦ **Membres présents invités :**

♦ Florence EVEN, Directrice Générale Adjointe	Christine MENARD, directrice du SUIO-IP
♦ Catherine BERNARD, Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques	Alexandre PIETRINI, directeur du SUAPS
♦ Nathalie DEBSKI, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique	Christophe DANIEL, doyen de la Faculté de Droit, Economie, Gestion
	Laure KERLEO, cheffe de projet DARE

♦ **Secrétariat :**

Cellule institutionnelle



Ordre du Jour

1.	Informations	1
1.1	Parcoursup	1
1.2	Contribution Vie Etudiante et des Campus (CVEC)	2
1.3	Loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) : financements	1
2.	Approbation des procès-verbaux	2
2.1	Procès-verbal du 23 avril 2018	2
2.2	Procès-verbal du 04 juin 2018	2
3.	Prospective et moyens	2
3.1	Cadrage tarifaire des inscriptions au SUAPS 2018/2019 dans le cadre de la CVEC	2
4.	Enseignement et conventions.....	3
4.1.1	Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) : cadrage.....	3
4.1.2	Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) : liste des U2O ouverts à la rentrée 2018.....	3
4.2.1	Parcours adaptés : dispositif	3
4.2.2	Parcours adaptés : Contrats d'accompagnement à la réussite des étudiants	3
4.3	Charte des stages.....	4
4.4	Cadrage césure	4
4.5	Ouverture des formations en apprentissage	4
4.6	Création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »	5
4.7	Renouvellement du D.U. « Santé au travail : qualification infirmier »	5
4.8.2	Convention Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines / L'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social des Pays de la Loire (ARIFTS)	5
4.9	Modifications de MCC	5
4.9.1	Modifications de MCC - UFR ESTHUA Tourisme et Culture	5
4.9.2	Modifications de MCC - Faculté des Sciences	6
4.9.2.1	Master 1 mention Toxicologie, Eco-toxicologie parcours Toxicologie Environnement et Humaine.....	6
4.9.3	Modifications de MCC - Faculté Lettres Langues et Sciences Humaines.....	6
4.9.4	Modifications de MCC - IUT.....	7
4.9.4.1	Maquette de la Licence professionnelle « Intervention sociale »	7

4.9.4.2	Maquette de la Licence professionnelle « Agriculture Biologique : Production - Conseil - Certification et Commercialisation »	7
4.9.5	Modifications de MCC – Faculté Droit Economie Gestion.....	8
4.9.6	Modifications de MCC - Faculté de Santé.....	8

A l'ouverture de la séance du 03 juillet 2018 à 14h30, 28 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 19 membres présents, 9 procurations). Sept membres invités sont présents.

1. Informations

M. ROBLÉDO invite les membres à observer une minute de silence en mémoire de Mme GUITARD, secrétaire de direction de la DPI, décédée brutalement il y a quelques jours. Elle est arrivée à l'Université d'Angers en 2009 et a travaillé dans différentes composantes avant de rejoindre la Présidence. L'ensemble des personnels de l'université est touché par ce décès.

1.1 Parcoursup

Mme MALLET présente les tableaux de bord (cf. diaporama de séance).

Mme MALLET explique que pour toutes les formations, sélectives ou non sélectives, pour lesquelles il reste des places alors que la liste d'attente est épuisée (l'ensemble des candidats ayant été appelés), la procédure complémentaire est systématiquement ouverte.

Mme MALLET indique que certains étudiants vont intégrer l'université uniquement parce qu'ils n'ont pas obtenu leur premier vœu, souvent une filière sélective. Par conséquent, ils ne répondent pas forcément aux attendus des formations et s'interrogent quant à leur orientation, d'autant que les épreuves du baccalauréat sont terminées et qu'ils ne vont plus au lycée.

Mme GAY-BOISSON, proviseure du lycée Jean Moulin à Angers, répond que les étudiants qui n'ont pas obtenu leur premier vœu et qui le souhaitent peuvent s'entretenir avec les conseillers d'orientation ou les personnels de direction dans les lycées.

1.2 Loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) : financements

M. ROBLÉDO présente les financements obtenus dans le cadre de la loi ORE :

Loi ORE - Financements

MASSE SALARIALE		
Places supplémentaires (19,5M€ pour filières en tension pour 2018)	2018	2019
5 postes (augmentation des effectifs)	100 000	302 090
8*192hETD (augmentation des effectifs)	69 435	
Total 1 MS	169 435	302 090

Etude des dossiers et accompagnement pédagogique (5,7M€)	2018	2019
Examen des dossiers- Création directeurs des études dédiés en particulier au suivi des étudiants dans le cadre de leur parcours de réussite	65 240	136 111
Accompagnement pédagogique des étudiants (financé et réparti dans les mêmes conditions que les directeurs d'étude)		

Reconnaissance de l'investissement pédagogique (2M€)	2018	2019
Supp reconnaissance investissement pédagogique sur les 2M€ MESRI	25 000	25 000

Dispositifs Oui Si (8M€ en 2018 portés à 24M€ en 2019)	2018	2019
Financement des dispositifs et parcours Oui Si sur les 8M€ MESRI mis en œuvre dès septembre 2018	105 873	317 619

Total 2 MS	196 113	478 730
-------------------	----------------	----------------

Total MS	365 548	780 820
-----------------	----------------	----------------

MASSE INVESTISSEMENT		
Investissement: 4 salles TD IUT		345 000

Total général	365 548	1 125 820
----------------------	----------------	------------------

M. ROBLÉDO indique que le plafond d'emploi reste quant à lui inchangé.

M. RULENCE demande si les créations de postes sont catégorisées.

M. ROBLÉDO répond par la négative. Il précise que le plafond d'emploi se calcule par temps de travail et non en nombre de personnes.

1.3 Contribution Vie Etudiante et des Campus (CVEC)

Mme MALLET présente ce point (cf. diaporama de séance). Mme MALLET rappelle qu'il s'agit d'un impôt, les étudiants doivent s'en acquitter pour pouvoir s'inscrire dans une formation.

M. LERICHE demande la démarche à suivre face à un étudiant qui serait dans l'incapacité de s'acquitter de la CVEC alors qu'il ne peut en être exonéré.

Mme MALLET répond qu'un étudiant qui serait dans l'incapacité de payer doit prendre un rendez-vous dans les meilleurs délais avec une des assistantes du service social. Dès lors, elle enverra un courrier à l'aide duquel l'inscription sera « forcée » malgré le non règlement de la CVEC.

M. ROBLÉDO indique qu'un dispositif d'attestation provisoire d'inscription est à l'étude : ladite inscription deviendra définitive lorsque la CVEC sera réglée par l'étudiant.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du 23 avril 2018

Le procès-verbal du 23 avril 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.2 Procès-verbal du 04 juin 2018

Le procès-verbal du 23 avril 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 Cadrage tarifaire des inscriptions au SUAPS 2018/2019 dans le cadre de la CVEC

M. PIETRINI présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. LERICHE souhaite qu'il y ait une flexibilité du Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS) concernant les étudiants absents parce qu'ils ont un cours.

M. PIETRINI répond que la politique du SUAPS est d'inciter les étudiants à venir en dehors des heures de cours. Il répond que pour la rentrée les créneaux des activités tiendront compte du nouveau séquençage des cours.

M. BOURHIS indique que pour les étudiants du campus Saint Serge, l'éloignement du SUAPS (campus Belle Beille) est problématique.

M. PIETRINI répond que des activités se font sur le campus Saint Serge ou sur le campus Santé. Il espère qu'un projet d'infrastructure sportive pourra être implanté sur le campus Santé à moyen terme, lors du prochain Contrat Pluriannuel Etat Région (CPER) en 2022. Le service est aussi vigilant dès qu'une nouvelle infrastructure municipale est créée. Dans ce sens, des négociations sont en cours en vue de l'utilisation de la nouvelle patinoire du quartier Saint Serge.

M. ROBLÉDO indique que M. PIETRINI a démissionné de ses fonctions de Directeur du SUAPS à compter du 1^{er} septembre 2018 après deux ans à ce poste et quatre ans en tant que directeur adjoint du SUAPS. Il le remercie pour tout le travail effectué au cours de ces années de collaboration.

4. Enseignement et conventions

Mme MALLET présente l'ensemble des points de cette partie (cf. diaporama de séance en annexe).

4.1.1 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) : cadrage

Le cadrage des Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.1.2 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) : liste des U2O ouverts à la rentrée 2018

La liste des Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) ouverts à la rentrée 2018, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.2.1 Parcours adaptés : dispositif

M. FLEURANT demande comment proposer les dispositifs d'accompagnement aux étudiants sans les stigmatiser.

Mme RAVAIN répond que lorsqu'un étudiant a obtenu un « oui si » sur Parcoursup, la liaison est faite au niveau du logiciel de gestion de l'étudiant interne à l'Université d'Angers, ce qui permet de les cibler facilement. Ils seront alors inscrits systématiquement dans la mineure d'accompagnement mise en place par la faculté LLSH.

M. ROBLÉDO explique que pour les filières au sein desquelles un test de positionnement sera proposé, le résultat obtenu par l'étudiant permettra de confirmer ou d'infirmer le suivi d'un parcours adapté.

Le dispositif des parcours adaptés est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.2.2 Parcours adaptés : Contrats d'accompagnement à la réussite des étudiants

Mme PENGAM demande si un dispositif sera mis en place pour aider les étudiants qui ne peuvent pas être assidus puisqu'ils ont un travail en parallèle de leurs études.

Mme KERLEO répond qu'actuellement, dans le cadre du Dispositif d'Accompagnement à la Réussite des Etudiants (DARE), au cours de l'entretien individuel, l'étudiant peut évoquer le fait qu'il a un contrat de travail. Cet élément est pris en compte lors des bilans de fin de semestre.

Mme PENGAM demande si les étudiants tuteurs pédagogiques bénéficient d'une valorisation de cet engagement dans le cadre d'un E2O.

Mme MALLET répond que les tuteurs ont un contrat de travail et sont rémunérés. Elle précise qu'il a été décidé (en Comité Licence Master) de ne pas valoriser les travaux rémunérés via les E2O.

Mme PENGAM demande pourquoi les données personnelles propres aux contrats DARE sont conservées 10 ans alors qu'elles sont conservées 3 ans pour les autres contrats.

Mme KERLEO répond que dans le cadre de DARE, un contrôle peut être effectué par le Fond Social Européen (FSE) et la Région Pays de la Loire dans les 10 années qui suivent la fin du financement. Il court jusqu'en 2019, de fait, nous pouvons être contrôlés jusqu'en 2029.

Les contrats d'accompagnement à la réussite des étudiants (Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines, Faculté des Sciences, UFR ESTHUA Tourisme et Culture) sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Mme MALLET remercie les assesseurs à la pédagogie, les assistantes pédagogiques et toutes les personnes qui ont travaillé sur ces contrats pour leur investissement.

M. ROBLÉDO s'associe à ces remerciements. Il explique avoir été convié à présenter ces méthodes de travail portant sur l'accompagnement des étudiants pour qu'ils réussissent leurs études, à de nouveaux présidents d'universités (dans le cadre de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU)). Les dispositifs sur l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des étudiants sont remarqués à l'échelle nationale, puisque M. ROBLÉDO a été remercié par la CPU pour l'ensemble des actions menées.

4.3 [Charte des stages](#)

La charte des stages a été mise en ligne, Mme MALLET demande s'il y a des interrogations.

Mme BARBE s'interroge sur la démarche à suivre face à des étudiants qui souhaitent faire un stage de Licence 3 en juillet et août alors que la faculté est fermée et qu'il n'y a pas de supervision de stage possible. Elle souhaite savoir si elle est en droit de refuser ces demandes de stages pendant la période estivale.

Mme MALLET approuve, chaque stagiaire doit avoir un interlocuteur sur toute sa période en entreprise, dans le cadre d'un stage obligatoire.

M. ROBLÉDO indique qu'il s'agit de l'esprit du cadrage.

M. ROBLÉDO demande aux responsables de formations de bien vérifier le caractère pédagogique des stages volontaires, notamment l'été. Il est rappelé qu'un stagiaire ne doit pas suppléer un personnel en contrat à durée déterminée, exception faite si le stagiaire a signé une promesse d'embauche débutant dans les semaines qui suivent.

Mme MOISY se dit très favorable à des stages de longue durée à l'université. Elle attire cependant l'attention des membres sur le fait que les enseignants ont le droit à la déconnexion pendant l'été, ce qui est de moins en moins possible avec les multiplications des stages.

M. ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers s'est mise en difficulté sur ce sujet en refusant de diminuer les cours en présentiel au sein des formations, ce qui de fait, décale le début des stages. Si nous refusons les stages en août, par exemple, il faudra repenser les maquettes du premier semestre des formations de sorte que les étudiants puissent commencer un stage de six mois début février et non début mars, comme c'est le cas actuellement.

M. VIOLIER demande si une permanence peut être organisée au niveau de l'Université d'Angers, inter-composantes.

M. ROBLÉDO répond qu'il s'agirait d'une astreinte et / ou d'une contrainte dans la prise des congés. Une réflexion est en cours mais la mise en œuvre est complexe.

M. ROBLÉDO pense que refuser les stages obligatoires pendant la période de fermeture de l'université est la solution la plus adéquate.

La charte des stages est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

4.4 [Cadrage césure](#)

M. LE TERTRE demande ce qu'il en est pour les demandes de césure des étudiants en Pluripass.

Mme MALLET confirme la position de l'établissement, à savoir que la césure n'est pas possible au cours de Pluripass.

Le cadrage césure est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.5 [Ouverture des formations en apprentissage](#)

Mme BERNARD présente les six formations qui ouvriront prochainement en apprentissage :

- Master 2 Mathématiques et Applications – DATA SCIENCE ;
- Licence Professionnelle Métiers de la Mode ;
- Licence Professionnelle Productions Végétales – GESTION DE LA SANTE DES PLANTES ;
- Master 1 Biologie Végétale – GESTION DE LA SANTE DES PLANTES – QUALITE DES PRODUCTIONS SPECIALISEES ;
- DUT2 Génie Biologique parcours AGRONOMIE ;
- DUT2 Génie Biologique parcours Industries Alimentaires et Biologiques.

Mme BERNARD explique que ces ouvertures de formations en apprentissage répondent à des besoins des entreprises. Elle précise que ces formations feront l'objet d'une étude au niveau de la Région Pays de la Loire.

4.6 Création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

La création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.7 Renouvellement du D.U. « Santé au travail : qualification infirmier »

Le renouvellement du D.U. « Santé au travail : qualification infirmier » est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.8 Conventions

4.8.1 Convention Faculté de Lettres Langues et Sciences Humaines / Association Martiniquaise pour la promotion et l'insertion de l'âge d'or (AMDOR 2000)

La convention de formation relative à la Licence Professionnelle Mention « Interventions sociales : accompagnement des publics spécifiques » ; parcours « Coordination, Handicap et Vieillesse » est approuvée

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.8.2 Convention Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines / L'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social des Pays de la Loire (ARIFTS)

La convention de partenariat relative aux Diplômes d'Etat d'Educateur Spécialisé, d'Educateur de Jeunes Enfants et d'Assistant de Service Social est approuvée

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.9 Modifications de MCC

4.9.1 Modifications de MCC - UFR ESTHUA Tourisme et Culture

M. VIOLIER présente les modifications de MCC de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture.

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Licence mention sciences sociales Parcours TOURISME, HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ÉVÉNEMENTIEL, - **option cuisine et gastronomie** ;
- Licence 1 mention sciences sociales ;
- DEUST Accueil d'excellence en tourisme (1ère année) ;
- Licence mention sciences sociales Parcours TOURISME, HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ÉVÉNEMENTIEL, - **option Anglophone Tourism and Leisure** ;
- Licence 3 mention sciences sociales Parcours TOURISME, HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ÉVÉNEMENTIEL, - **option tourisme et loisirs** et **option Accueil et E-commerce en tourisme** ;
- Licence professionnelle métiers du tourisme - parcours Concepteur de Prestations en Tourisme de Découverte Économique ;
- Master mention tourisme
- Toutes les formations ayant un enseignement de Français Langue Etrangère (FLE) ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.2 Modifications de MCC - Faculté des Sciences

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Licence 3 Sciences Physiques et Chimiques ;
- Licence 3 Sciences et Vie de la Terre parcours Sciences des Productions Végétales ;
- Licence Pro management et gestion des entreprises agricoles mention entreprise d'horticulture et de paysage ;
- Master 1 Informatique ;
- Mise à niveau scientifique ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.2.1 Master 1 mention Toxicologie, Eco-toxicologie parcours Toxicologie Environnement et Humaine

M. LERICHE explique que pour cette formation, les crédits entre le stage et le cours « techniques de communication » ont été inversés par erreur. Il indique qu'il serait souhaitable de rétablir la correspondance des crédits. Les étudiants concernés par cette erreur humaine ne seront pas pénalisés, des points de jury seront ajoutés pour compenser les résultats, si besoin.

La modification de MCC pour l'année 2017/2018 concernant le Master 1 mention Toxicologie, Eco-toxicologie parcours

Toxicologie Environnement et Humaine est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.3 Modifications de MCC - Faculté Lettres Langues et Sciences Humaines (LLSH)

Les modifications de MCC concernant les formations et les cours suivants :

- Licence Géographie ;
- Licence Histoire ;
- Licence Psychologie ;
- Licence Langues Etrangères Appliquées ;
- LLCER Allemand ;
- LLCER Anglais ;
- LLCER Espagnol ;
- LLCER Bivalent Anglais – Allemand ;
- LLCER Bivalent Anglais – Espagnol ;
- ECP ;
- Mineures ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.4 Modifications de MCC - IUT

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- DUT Génie Biologique – Option Agronomie – 2^o année ;
- DUT Génie Biologique, option Analyses Biologiques et Biochimiques, 2^{ème} année ;
- DUT Génie Biologique – Option IAB – 2^o année ;
- DUT Génie électrique et informatique industrielle ;
- Licence Professionnelle « production animale parcours Conseil, valorisation et commercialisation des animaux d'élevage (Rambouillet) » ;
- Licence professionnelle « qualité, hygiène, santé sécurité, environnement parcours Production dans les industries alimentaire et biologique » ;
- Licence professionnelle management et gestion des organisations parcours Management des entreprises agricoles » ;
- Licence professionnelle « métier de l'électricité et de l'énergie parcours génie électrique du bâtiment » ;
- Licence professionnelle « métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle » ;
- Diplôme Universitaire « agent commercial bancassurance » ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.4.1 Maquette de la Licence professionnelle « Intervention sociale »

La Licence professionnelle « Intervention sociale » ouvre à la rentrée 2018. Dans ce contexte, la maquette de cette formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.4.2 Maquette de la Licence professionnelle « Agriculture Biologique : Production - Conseil - Certification et Commercialisation »

Les modifications de MCC par approche compétences de la Licence professionnelle « Agriculture Biologique : Production - Conseil - Certification et Commercialisation » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.5 Modifications de MCC – Faculté Droit Economie Gestion

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Double Licence Mathématiques / Economie – 2^{ème} année ;
- Licence 3^{ème} année Economie et Gestion – parcours gestion ;
- Master 1 Droit public - parcours Droit International et Européen ;
- Master 1 Economie Appliquée – parcours Ingénierie Economique et Evaluation des Politiques Publiques ;
- Master 1 Gestion de Patrimoine – parcours Finance ;
- M1 Management et Commerce International - parcours Management des Affaires Européennes et Internationales
- Master 1 Marketing, vente
- Master 2 Droit Public - parcours Droit International et Européen ;
- Master 2 Droit public - parcours Droit et Pratique de la Procédure ;
- Master 2 Économie Appliquée - parcours Intelligence Economique et Stratégies Compétitives à l'International ;
- Master 2 Économie Appliquée – Parcours Chargé de Développement : Entreprises, Territoires, Cultures ;
- Master 2 Gestion de patrimoine – parcours Law and Finance ;
- Master 2 Management et Administration des Entreprises - parcours Entreprise ;
- Master 2 Management et Commerce International – parcours Management Financier et Contrôle International ;
- Master 2 Management et Commerce International - parcours Management International et Marketing ;
- M2 Management et Commerce International - parcours Management International des Ressources Humaines ;
- Master 2 Marketing-Vente Parcours Pricing et Revenue Management ;
- Master 2 Gestion des Ressources Humaines Parcours Ressources Humaines et Organisations Innovantes ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.9.6 Modifications de MCC - Faculté de Santé

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Master 1 Biologie Santé ;
- Pluripass ;
- Pluripass semestre 3 ;
- DFGSM2 : 2^{ème} année des études médicales ;
- DFGSM3 : 3^{ème} année des études médicales ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Mme MALLET remercie les membres de la CVFU pour leur investissement au cours de cette année universitaire.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

**La Vice-présidente formation et vie
universitaire,
de l'Université d'Angers**

Sabine MALLET



ANNEXES

Annexe 1 : Diaporama de la séance du 03 juillet 2018



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

03 juillet 2018

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbaux
3. Prospective et moyens
4. Enseignement et conventions

1. Informations

Parcoursup : tableau de bord

03.07.2018

FORMATIONS NON SELECTIVES AVEC CANDIDATS SUR LISTE D'ATTENTE											
Etablissement	Parcours	Places	Total candidats appelés	Dont propositions acceptées sans attente	Dont propositions acceptées avec attentes	Dont propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions refusées	Candidats classés	Nb dossier à examiner	PC
Angers	Anglais	140	140	130	10	0	58	260	898	0	NON
Angers	bivalent Espagnol-Anglais	20	20	16	4	0	20	74	162	0	NON
Angers	Economie et gestion	365	415	175	196	44	47	1005	2039	0	NON
Angers	Psychologie	368	368	292	71	5	552	545	2910	0	NON
Angers	Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel	150	150	128	20	2	175	211	772	0	NON
Cholet	Animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs	90	95	56	31	8	12	162	347	0	NON
				797	332	59	864	2257	7128		
FORMATION NON SELECTIVES SANS CANDIDAT SUR LISTE D'ATTENTE											
Etablissement	Parcours	Places	Total candidats appelés	Dont propositions acceptées sans attente	Dont propositions acceptées avec attentes	Dont propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions refusées	Candidats classés	Nb dossier à examiner	PC
Angers	Anglais-Allemand	40	34	26	8	0	0	178	211	3	OUI
Angers	Anglais-Espagnol	230	241	169	72	0	0	766	1008	0	NON
Angers	Anglais-Italien	38	32	19	13	0	0	79	102	1	OUI
Angers	Allemand	20	10	9	1	0	0	40	44	1	OUI
Angers	bivalent Allemand-Anglais	35	12	11	1	0	0	52	64	6	OUI
Angers	Espagnol	40	57	42	15	0	0	206	263	0	NON
Angers	Lettres	65	82	68	14	0	0	366	450	0	NON
Angers	Double licence Lettres - Histoire	30	24	16	8	0	0	89	202	3	OUI
Angers	Droit	400	442	311	87	44	0	730	2101	0	NON
Angers	MPCIE, mentions Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique	200	240	173	67	0	0	1167	1407	0	NON
Angers	PluriPASS	1150	1162	865	235	62	0	1235	3635	0	NON
Angers	Sciences de la vie et de la terre	280	427	246	181	0	0	1284	1711	0	NON
Angers	Géographie et aménagement	70	57	45	12	0	0	256	293	6	OUI
Angers	Histoire	160	147	115	31	1	0	469	890	9	OUI
Saumur	Culture, patrimoine et tourisme	58	28	15	12	1	0	116	107	0	OUI
Saumur	Tourisme sportif, équestre et d'aventure	58	42	29	13	0	0	92	124	1	OUI
Cholet	Droit	105	86	70	16	0	0	289	352	6	OUI
Cholet	Histoire	50	38	32	3	3	0	133	149	0	OUI
				2261	789	111	0	7547	13113		
Total formations non sélectives				3058	1121	170	864	9804	20241		
FORMATIONS SELECTIVES											
Etablissement	Parcours	Places	Total candidats appelés	Dont propositions acceptées sans attente	Dont propositions acceptées avec attentes	Dont propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions refusées	Candidats classés	Nb dossier à examiner	PC
Angers	DEUST Accueil d'excellence en tourisme	30	30	18	9	3	14	40	137	0	
Angers	DEUST Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière	30	20	13	7	0	0	18	37	1	OUI
Angers	CMI Physique PSI	20	5	3	2	0	0	8	11	0	OUI
Angers	CMI Physique, chimie CE	15	2	2	0	0	0	14	15	3	OUI
Angers	CMI Sciences de la vie et de la terre BSV	20	5	2	3	0	0	8	12	0	OUI
Angers	CMI Sciences de la vie et de la terre CE	15	0	0	0	0	0	8	8	2	OUI
Angers	Mise à niveau scientifique	80	50	40	10	0	0	90	144	5	OUI
Angers	Double licence Droit et Economie	40	31	19	12	0	0	87	116	22	OUI
Angers	Double licence Mathématiques - Economie	40	33	27	6	0	0	122	209	6	OUI
Cholet	double licence Droit et Histoire	40	37	23	12	2	0	100	169	0	OUI
				147	61	5	14	495	858		
Total toutes formations				3205	1182	175	878	10299	21099		
0											

Parcoursup : Evolution des réponses au 03.07.2018

	Total formations non sélectives					
	propositions acceptées sans attente autres vœux	propositions acceptées avec attentes autres vœux	propositions en attente de réponse par candidats	Candidats sur liste d'attente	Propositions refusées par candidats	Candidats classés
ven 25 mai 2018	1162	854	5122	7077	3434	20240
lun 28 mai 2018	1897	1594	2586	4517	5925	20240
mar 29 mai 2018	2218	1890	788	3943	7246	20240
mer 30 mai 2018	2277	1829	696	3718	7401	20240
jeu 31 mai 2018	2212	1908	610	3572	7524	20240
ven 1 juin 2018	2256	1889	621	3338	7630	20240
sam 2 juin 2018	2307	1857	631	3059	7798	20240
dim 3 juin 2018	2371	1810	555	2819	7973	20240
lun 4 juin 2018	2432	1745	475	2644	8159	20240
mar 5 juin 2018	2487	1676	393	2577	8277	20240
mer 6 juin 2018	2517	1640	344	2506	8360	20240
jeu 7 juin 2018	2553	1586	387	2315	8468	20240
ven 8 juin 2018	2600	1552	305	2228	8581	20240
lun 11 juin 2018	2707	1429	237	1954	8838	20240
mar 12 juin 2018	2730	1394	222	1867	8913	20240
mer 13 juin 2018	2757	1377	196	1808	8966	20240
jeu 14 juin 2018	2770	1365	174	1752	9024	20240
ven 15 juin 2018	2784	1349	169	1696	9070	20240
lun 18 juin 2018	2807	1317	166	1608	9139	20240
mar 26 juin 2018	2835	1272	371	1311	9203	20240
mer 27 juin 2018	2873	1429	353	1212	9284	20240
jeu 28 juin 2018	2897	1232	314	1182	9333	20240
ven 29 juin 2018	2913	1210	303	1148	9395	20240
lun 2 juillet 2018	3033	1141	106	1013	9747	20241
mar 3 juillet 2018	3058	1121	170	864	9804	20241

CVEC

Ce que prévoit la loi ORE :

- La CVEC est une imposition de toute nature de 90€
- Pour tous les étudiants inscrits en FI dans un établissement d'ens sup
- Est un préalable à l'inscription à régler auprès du CROUS
- Une seule fois

Destinée :

- à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants
- À conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention

CVEC

Les étudiants assujettis:

- Tous les étudiants inscrits en FI, dans un établissement d'enseignement sup quelque soit son type (public, EESPIG, privé)
- Les apprentis
- Les professeurs stagiaires
- Boursiers du gouvernement français ou étranger
- CPGE

Cas d'exonération

- Boursiers sur critères sociaux (pas seulement MESRI), boursiers de la région
- Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou demandeurs d'asile



univ. angers

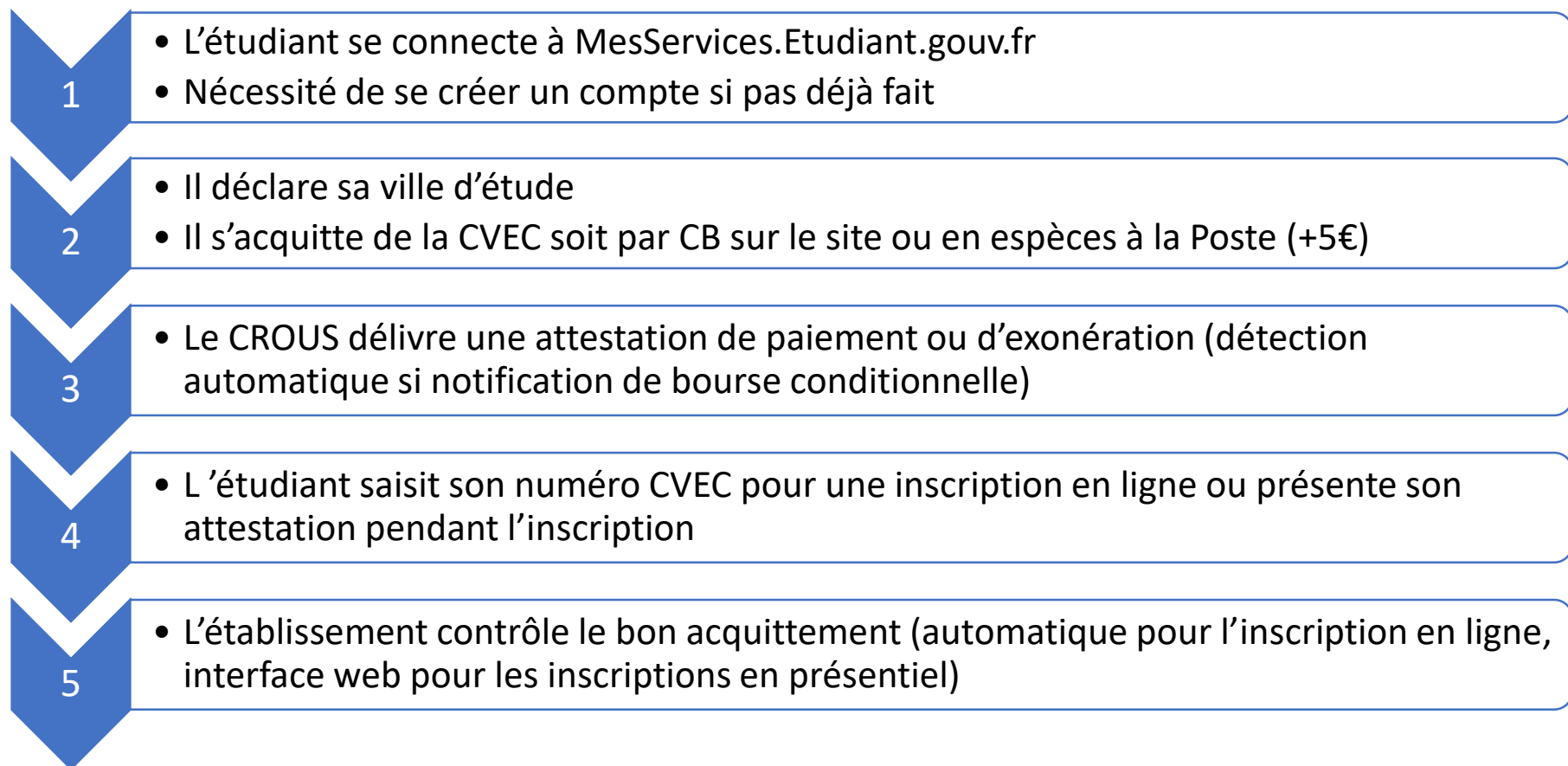
CVEC

Les étudiants non assujettis :

- BTS, DMA, formation comptable
- Étudiants non inscrits dans un établissement d'ens sup
- Élèves en infrabac inscrits dans un établissement d'ens sup
- Étudiants internationaux accueillis en France dans le cadre d'un partenariat institutionnel (Erasmus, conventions bilatérales)
- Étudiants en formation continue dont la formation est prise en charge par leur employeur ou par un organisme collecteur

CVEC

Procédure d'acquittement



CVEC

Un cas unique de remboursement : Étudiant qui devient boursier en cours d'année

- Bourses gérées par le CROUS : sans démarche particulière, la CVEC est remboursée automatiquement à partir de mi-septembre
- Autres bourses : démarche à effectuer sur le site MesServices.Etudiant.gouv.fr avant le 31 mai

Attention : pas de remboursement en cas d'annulation d'inscription

2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 23 avril 2018– **VOTE**

2.2 Procès-verbal de la CFVU du 04 juin 2018– **VOTE**

3. Prospective et moyens

3.1 Cadrage tarifaire 2018 / 2019 des inscriptions au SUAPS dans le cadre de la CVEC- information

Pack Sport UA - 2018/2019

- **Une Activité au choix** par semestre
 - Un créneau prioritaire et possibilité de pratique hors-créniaux dans la limite des places
- Accès illimité à **l'Espace Cardio** entièrement rénové (horaires élargis)
- Accès gratuit aux **Animations**
- Accès gratuit à l'ensemble des activités du **Planning Découverte** (mai/juin)
- Accès à tarif préférentiel aux **Stages**

Pack Sport UA - 2018/2019

Mise en garde :

- Respect de l'esprit de la loi ORE mais essai pour une année
- Limitation d'accès aux créneaux si trop d'affluence
- Possibilité de perdre sa place en cas d'absences répétées et non justifiées
- Nécessaire réinscription (sans frais supp) aux activités entre les deux semestres

Tarifications Etudiants Pack Sport 2018/2019

Etudiants UA

- Pack gratuit
- Activité supplémentaire : 15 euros à l'année

Etudiants dans Etablissements sous convention SUAPS

- 80 euros – Facturés à l'établissement
- Activité supplémentaire : 15 euros à l'année

4. Enseignement et vie étudiante (1/2)

4.1 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) :

- Cadrage – **vote**
- Liste des E2O ouverts à la rentrée 2018/2019 – **vote**

4.2 Parcours adaptés :

- Dispositif – **vote**
- Contrats d'accompagnement à la réussite des étudiants – **vote**

Charte des stages – vote

Cadrage césure - vote

4. Enseignement et vie étudiante (2/2)

4.5 Ouverture des formations en apprentissage - information

4.6 Création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs -
vote

4.7 Renouvellement du D.U. « Santé au travail : qualification infirmier » –
vote

4.8 Conventions – vote

4.9 Modifications de M.C.C. - votes

4.1 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) : cadrage

- **POUR VOTE**

- *Lien vers le document de synthèse*

4.1 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) : liste des E2O ouvertes à la rentrée 2018/2019

- **POUR VOTE**

- Sport avec le SUAPS
 - Langues avec AIL
 - Musique avec Vox Campus
 - Théâtre à Cholet
 - Alimentation – bien être avec le SUMPPS
 - Création d'entreprise-entreprenariat avec le SUIO-IP
- *Lien vers le document de synthèse*
 - Engagement étudiant – engagement bénévole (SUIO /Présidence)
 - Valorisation de soi et de ses savoirs dans le cadre de l'insertion professionnelle avec le SUIO
 - Tutorats avec le SUIO et présidence
 - « Découverte de l'autre » avec la présidence

4.2 Parcours adaptés : dispositifs

- **Mineur accompagnement (en LLSH)**

Sur les 2 semestres et obligatoire :

- Suivi individuel (Entretiens avec un directeur d'études, un assistant pédagogique, un enseignant-chercheur ou un enseignant)
- Module méthodologique (32h)
- Module disciplinaire (32h)
- Séances d'activité sportive (cohésion de groupe, entraide...) et de théâtre

- **Licence 1 en 2 ans (en DEG)**

Sur les 4 semestres et obligatoire :

- Suivi individuel (Entretiens avec un directeur d'études, un assistant pédagogique, un enseignant-chercheur ou un enseignant)
- Séances de méthodologie
- Soutien disciplinaire

4.2 Parcours adaptés : dispositifs

- **Accompagnement tutorat (ESTHUA Tourisme et Culture)**

Sur les 2 semestres et obligatoire :

- Suivi individuel (Entretiens avec un directeur d'études ou un assistant pédagogique)
- Séances de méthodologie
- Tutorat de remédiation (math, français, anglais et/ou comptabilité en fonction des résultats aux tests de positionnement réalisés en début de semestre 1)

- **Accompagnement tutorat (en SCIENCES)**

Le parcours adapté est défini par le contrat d'accompagnement au semestre 1 et/ou semestre 2.

- Suivi individuel (Entretiens avec un directeur d'études, un assistant pédagogique, un enseignant-chercheur ou un enseignant)
- Séances de méthodologie
- Tutorat disciplinaire en fonction des résultats aux tests de positionnement



université
angers

4.2 Parcours adaptés : dispositifs

- Données chiffrées

Composante	Nombre de « oui si » prévu	Nombre de « oui si » dans Parcoursup à ce jour
DEG	330	141
LLSH	380	285
SCIENCES	250	433
ESTHUA	70	27 + 1 GPE + DEUST MAINTENANCE
CHOLET-SAUMUR	145	89

- POUR VOTE

4.2 Parcours adaptés : Contrat d'Accompagnement à la Réussite des Etudiants

Contrat pédagogique existant dans le dispositif DARE :

Il permet de formaliser un engagement pédagogique entre l'étudiant, l'assistant pédagogique, et l'UFR (directeur ou assesseur):

- Décrire le dispositif
- Définir les acteurs
- Définir les engagements de chaque partie
- Informer sur l'évaluation et les données personnelles

4.2 Parcours adaptés : Contrat d'Accompagnement à la Réussite des Etudiants

Proposition :

Étendre ce contrat pédagogique à tout étudiant inscrit dans un parcours adapté en prenant en compte les spécificités de chaque composante.

Pour responsabiliser l'étudiant et formaliser les engagements de l'UA pour la réussite de l'étudiant.

Ce contrat sera signé par les 3 parties à la fin du premier entretien individuel.

- POUR VOTE

4.3 Charte des stages

Création d'une charte des stages

- Dispositions nationales
- Règles internes établissement
- Distinction de 3 types de stages:
 - Obligatoire
 - Volontaire (ou optionnel?)
 - Réorientation

4.3 Charte des stages

Stage obligatoire :

inscrit dans le cadre du cursus de formation, il est un élément obligatoire pour valider l'année de formation.

Stage volontaire / optionnel :

stage à l'initiative de l'étudiant, notamment lorsqu'un aucun stage obligatoire n'est exigé dans la maquette de formation de l'année, sous réserve que la maquette de formation autorise un stage volontaire.

Stage de réorientation :

stage à l'initiative de l'étudiant qui souhaite changer de cursus, quelle que soit son année d'études. Il fait l'objet d'un processus d'accompagnement particulier soit par l'équipe pédagogique, soit par le SUIO-IP, sous réserve que la maquette de formation autorisé un stage volontaire

4.3 Charte des stages

	Stage obligatoire	Stage volontaire	Stage de réorientation
Durée de la formation théorique	200h		
Durée du stage	6 mois maximum	6 mois maximum	1 mois maximum
Encadrement	Maître de stage et tuteur pédagogique de droit commun		En cas de stage accompagné par le SUIO-IP, le tuteur pédagogique est le directeur du SUIO-IP.

4.3 Charte des stages

	Stage obligatoire	Stage volontaire	Stage de réorientation
Evaluation pédagogique du stage	Obligatoire	Facultative	Retour auprès d'un conseiller du SUIO-IP.
Début du stage	Pour les étudiants néo-entrants à l'Université d'Angers : à compter de la rentrée universitaire (1 ^{er} septembre) Pour les étudiants en réinscription à l'Université d'Angers : à compter de leur inscription administrative		
Fin du stage	Le stage doit prendre fin au moment où l'étudiant a validé son année/diplôme et dans tous les cas avant la date de jury de session 2.	Au plus tard au 31 août, à condition d'avoir débuté avant le jury validant l'année en cours pour l'étudiant.	Avant la fermeture estivale pour permettre un suivi de l'étudiant par le SUIO-IP.

4.3 Charte des stages

Période de fermeture : Affirmer la continuité du suivi des étudiants (responsabilité de l'enseignant qui signe la convention, organisation à voir en composante)

Stages tardifs : impact du calendrier des stages, notamment en L3, sur la poursuite d'études

POUR VOTE

4.4 Cadrage césure

D'une circulaire à un encadrement réglementaire

Circulaire de 2015 relative à la mise en œuvre d'une période de césure

Loi ORE du 8 mars 2018:

- ❖ Article L611-12 du Code de l'éducation : « Tout étudiant peut, sur sa demande et avec l'accord du président ou directeur de l'établissement dans lequel il est inscrit, suspendre temporairement ses études dans des conditions fixées par décret ».

Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur :

- ❖ Articles D611-13 à D611-20 du Code de l'éducation

4.4 Césure

D611-19 : inscription de l'étudiant

L'étudiant demeure inscrit dans son établissement qui lui délivre une carte d'étudiant.

Acquittement des droits ministériel au taux réduit.

Acquittement de la CVEC ?

D611-15 : place de la césure dans le cursus

Césure débute en même temps qu'un semestre universitaire.

Durée : 1 ou 2 semestres consécutifs.

Une période de césure par cycle d'études qui s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation suivie.

- Pas de césure :
 - S4 en DUT & DEUST
 - S6 Licence
 - S4 Master

Parcoursup permet au candidat d'indiquer un souhait de césure qui n'est connu de l'établissement qu'une fois que le candidat a accepté la proposition qui lui est faite par l'établissement.

- ≈ 90 demandes pour la rentrée 2018, dont 15 en Pluripass

4.4 Césure

D611-16: Les formes de la césure

- Formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
 - Stage
 - contrat de travail
- Un engagement en service civique
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

4.4 Césure : ce qui change

D611-18 et D611-20 : Contrat et accompagnement pédagogique de la césure

Une fois la césure acceptée signature d'un contrat pédagogique entre l'étudiant et l'établissement.

Le contrat pédagogique prévoit:

- Les modalités de réintégration de l'étudiant dans sa formation
 - La réintégration est garantie quelles que soient les modalités d'accès à la formation ;
- Le dispositif d'accompagnement pédagogique
 - L'accompagnement pédagogique est désormais obligatoire
- Les modalités de valorisation de la période de césure
 - dans le cadre de la maquette = reconnaissance d'acquis
 - hors de la maquette = annexe descriptive au diplôme

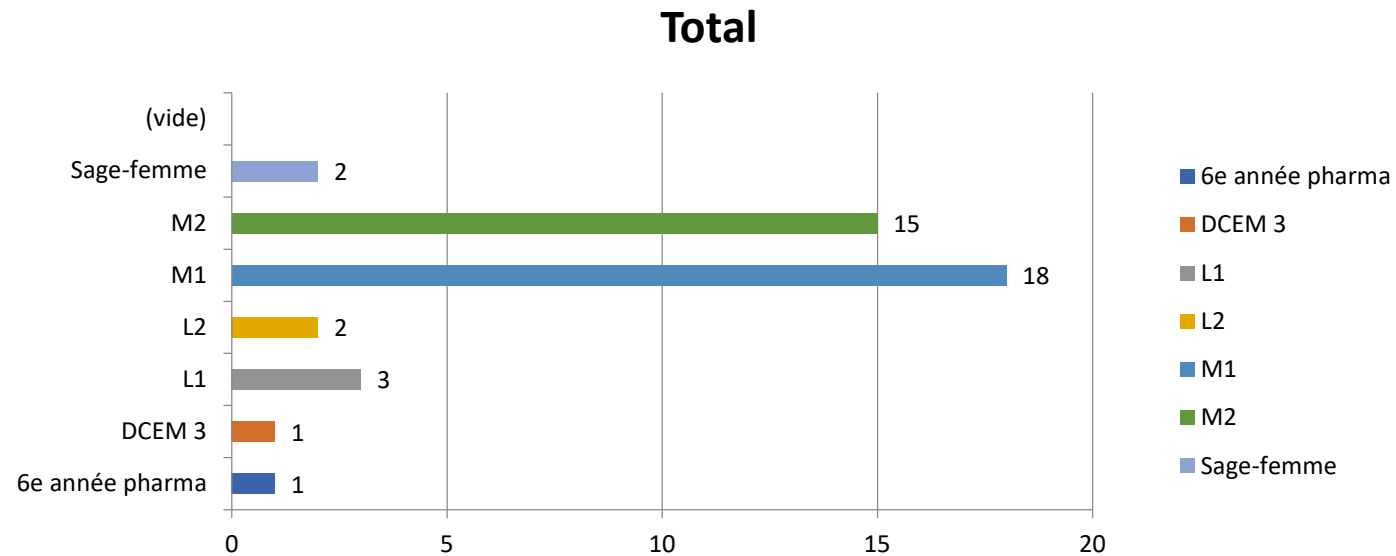
L'accompagnement pédagogique démarre dès la préparation de la césure et se poursuit jusqu'à l'établissement du bilan de la césure.

L'accompagnement pédagogique est renforcé en cas de valorisation dans la maquette de formation :

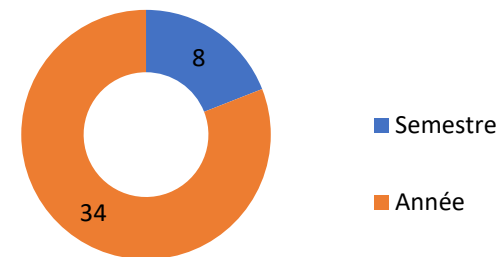
- Evaluer les compétences acquises
- Délivrer, le cas échéant, des ECTS capitalisables et transférables

4.4 Les césures 2017/2018

42 césures demandées

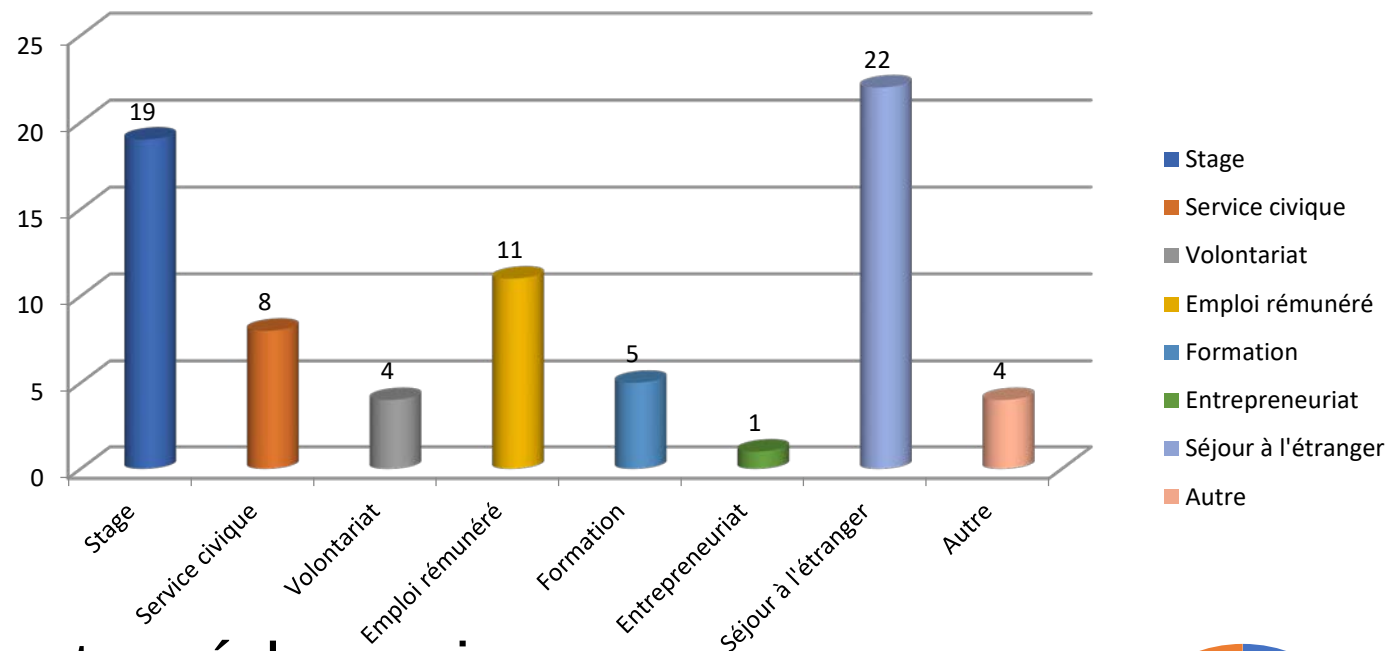


Durée des césures

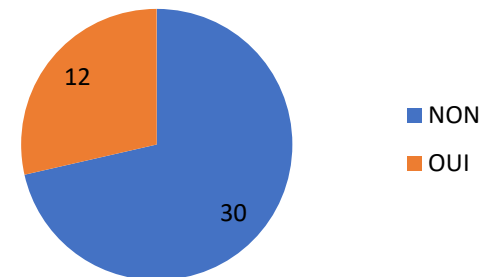


4.4 Les césures 2017/2018

Les projets réalisés pendant la césure (plusieurs projets possibles)



Les contrats pédagogiques
POUR VOTE



4.5 Ouverture des formations en apprentissage

- **POUR INFORMATION**
- *Lien vers les documents*

4.6 Création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

- **POUR VOTE**

- *Lien vers le document de synthèse*

4.7 Renouvellement du D.U. « Santé au travail : qualification infirmier »

- **POUR VOTE**

- *Lien vers le document de synthèse*

4.8 Conventions

o Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- Convention de partenariat avec l'AMDOR (Licence professionnelle Coordination du handicap et vieillissement) – **pour vote**
- Convention de partenariat avec l'ARIFTS (Diplômes d'Etat d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et d'assistant de service social) – **pour vote**

4.9 Modifications de MCC

- POUR VOTES

- Faculté de Droit, Economie, Gestion
- Faculté des Sciences
- Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines
- IUT
- UFR ESTHUA Tourisme et Culture
- Faculté de Santé

